

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : BISETSAOrigine : CytureChefferie : MuleraTerritoire : RuhengeriProfession : cultivateurN° du R.E. : 6796

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 28/4/52Condamné le : 28/4/52 à 15 ans F.S ou 2 ans à P.C

1/4 de peine :

Sorti le : 18/7/52 ou 23/7/52 ou 25/7/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

F. C. G. G.



Billet d'élargissement.

Le nommé BISETS A
fils de Gashishiri, et de Nyiraturo
Chefferie Mulera, sous-chefferie Ramireza
colline Cyuve, race muhiuti
territoire de Ruhengeri
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 28/4/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Ruhengeri, le 13/5/ 1952

Le Gardien de Prison,

J. O 

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 53/nev

TRIBUNAL DE POLICE DE Ruhengeri

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVETANS Daniel, gardien de la prison de Ruhengeri de maintenir en détention le ~~XXX~~ nommé BISETSIA fils de Gashishiri et de Nyirabure originaire de Cyuwe, chefferie de Mutera Territoire de Ruhengeri, District de Manda condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 28/4/52 à 15 jours de servitude pénale principale; à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 50 frs dans le délai de 15 jours; à 2 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 15 jours.

A Ruhengeri, le 28/4/52 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 28/4/52

N° R. E. 5695